



BULLETIN

Conférence canadienne des arts ~ Canadian Conference of the Arts

QUELQUES PROVINCES ADOPTENT DE NOUVELLES INCITATIONS FISCALES POUR LEUR INDUSTRIE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION, LES AUTRES SONT EN SUSPENS

Ottawa, le 13 janvier 2005 - On a assisté à une série de communiqués rivaux dans quelques provinces clés au cours des dernières semaines annonçant l'adoption de nouvelles incitations fiscales destinées à mieux appuyer leur industrie de production cinématographique et télévisuelle. Le 21 décembre, la ministre de la Culture de l'Ontario, Madeleine Meilleur, annonçait un programme de crédits d'impôt améliorés d'une valeur de 48 millions de dollars, résultat d'une campagne de pression réussie menée auprès de la province pour la convaincre du besoin croissant d'attirer les productions audiovisuelles présentement réalisées ailleurs au moyen d'encouragements économiques intéressants. Le programme de l'Ontario prévoit :

- l'augmentation du crédit d'impôt de l'Ontario pour les productions cinématographiques et télévisées ontariennes, qui passerait de 20 % à 30 %, pendant cinq ans;
- le maintien du crédit-prime régional de 10 % pour les productions sises en Ontario, mais en dehors de la région du Grand Toronto;
- l'augmentation du crédit d'impôt pour les productions étrangères, qui passerait de 11 % à 18 % (à réévaluer avant la fin de 2005).

Le 30 décembre, le ministre des Finances du Québec, Yves Séguin, lui emboîtait le pas en annonçant une hausse du taux du crédit d'impôt remboursable du Québec pour les services de production cinématographique et télévisée (un crédit d'impôt sur la main-d'œuvre pour les productions étrangères), qui passera de 11 % à 20 %. Ce crédit dépasse le nouveau taux de l'Ontario de 2 % et bien qu'on dise qu'il coûtera environ 5 millions de dollars à la province en recettes fiscales perdues, d'après un reportage de Radio-Canada diffusé le 31 décembre, il pourrait aussi lui apporter des milliers de dollars de nouvelles productions cinématographiques.

Entre-temps, la pression monte sur le gouvernement de la Colombie-Britannique, son crédit pour productions étrangères demeurant à 11 %. Les médias rapportent que Brightlight Pictures, la plus grande compagnie de production de la province, envisagerait de déménager à Toronto plus tard ce mois-ci afin de « profiter des meilleures incitations » offertes en Ontario. Ce qui pourrait signifier la perte d'un film de 50 millions de dollars actuellement en préproduction, ainsi que d'autres émissions à gros budget que Brightlight devait tourner en 2005. Le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, Colin Hansen, est cité dans le Vancouver Sun du 10 janvier comme ayant déclaré la province ne réagirait pas par simple réflexe aux changements faits par l'Ontario et le Québec et que le budget provincial du 15 février traiterait les préoccupations de l'industrie.

SCÈNE FÉDÉRALE : QUE FERA LE GOUVERNEMENT MAINTENANT?

Plusieurs dans l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision concentreront maintenant davantage leurs énergies revendicatrices sur le gouvernement fédéral et le budget de 2005-2006, qui est attendu fin février, début mars. Le récent rapport du Comité permanent des Finances, *En marche vers l'avenir : Priorités et choix pour l'économie du XXI^e siècle* (voir le bulletin 01/05 de la CCA) fait plusieurs recommandations qui, si elles sont suivies, permettraient un meilleur soutien fiscal du secteur de la production audiovisuelle. Notamment :

- « Que le gouvernement fédéral fournisse un financement stable et à long terme... au Fond canadien de télévision. »
- « Que le gouvernement porte à 30 p. 100 le crédit d'impôt pour production

Pour en savoir plus:
Kevin Desjardins
Directeur des
communications
804 - 130, rue Albert
Ottawa (ON) K1P 5G4
(613) 238 3561
tlc.: (613) 238 4849
info@ccarts.ca
www.ccarts.ca

03/05

SVP affichez et/ou faites circuler. Si vous reproduisez en tout ou en partie le contenu des bulletins de la CCA, SVP précisez la source.



cinématographique ou magnétoscopique canadienne. »

Sur ce dernier point, mentionnons que le budget fédéral de 2003 avait augmenté le taux du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique, crédit remboursable sur le coût de la main-d'œuvre canadienne embauchée pour les films et vidéos étrangers produits au Canada, le portant de 11 % à 16 %. En marche vers l'avenir signale que les témoins ont fait remarqué, durant les récentes consultations prébudgétaires, que le budget fédéral de 2003 n'avait pas prévu de hausse correspondante du taux du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, le maximum atteignable étant actuellement de 15 % du budget de production total. Le rapport poursuit : « *Par conséquent, l'écart de taux entre les deux crédits d'impôt a changé et les témoins ont demandé au gouvernement fédéral d'augmenter le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne afin de rétablir l'écart de taux.* »

Par ailleurs, un communiqué publié le 22 décembre confirmait que le gouvernement allait donner suite à une des 97 recommandations du rapport de juin 2003 du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé *Notre souveraineté culturelle : le deuxième siècle de radiodiffusion canadienne* (affiché à l'adresse

<http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/37/2/HERI/Studies/Reports/herirp02-f.htm>). Le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des Communes tiendra des audiences publiques sur l'industrie cinématographique canadienne à Ottawa, Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax en mars 2005. Selon le communiqué :

« Il est proposé d'effectuer une étude exhaustive sur l'évolution du rôle du gouvernement fédéral en appui à l'industrie canadienne de la cinématographie. En particulier, le Comité examinera les éléments suivants :

- *L'influence et l'efficacité de la politique cinématographique canadienne du gouvernement fédéral (2000).*
- *La structure et l'efficacité des mécanismes de soutien direct et indirect (Téléfilm Canada, Office national du film, Fonds canadien de télévision, crédits d'impôt, par exemple).*

L'étude aura pour objectif de découvrir dans quelle mesure la politique cinématographique canadienne du gouvernement fédéral a contribué à développer et à retenir des créateurs talentueux, à favoriser la qualité et la diversité du cinéma canadien, à accroître le nombre de spectateurs, ici et à l'étranger, ainsi qu'à préserver et à diffuser notre collection de films canadiens. Le Comité compte présenter son rapport à la Chambre des communes au plus tard le 23 juin 2005. »

La CCA encourage ses membres et organisations membres qui veulent témoigner devant le Comité à soumettre leur mémoire d'ici au 4 février 2005. Les mémoires ne peuvent dépasser dix pages, doivent être accompagnés d'un résumé d'une page et être soumis sous forme électronique si possible. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Jacques Lahaie, greffier du Comité permanent du patrimoine canadien, à CHPC@parl.gc.ca ou au (613) 995-9566.